



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 13 mai 2022

CRPE 2022 : l'effondrement du recrutement !

Le 13 mai 2022, tous les derniers résultats de l'admissibilité au concours de recrutement des professeur·es des écoles (CRPE) sont tombés et le bilan est sans appel : dans le premier degré comme dans le second degré, la dégradation des conditions de travail, la stagnation des salaires en dépit de l'inflation et le mépris ministériel découragent les candidat·es et vident les salles des concours.

Les chiffres parlent d'eux mêmes : dans l'académie de Créteil, pour 1079 postes offerts au concours, il n'y a que 521 personnes admissibles. Même si toutes ces personnes admissibles étaient finalement admises, le taux de recrutement serait de moins de 50 %.

Dans l'académie de Versailles, c'est encore pire avec 484 admissibles pour 1430 postes : seul un tiers des postes offerts au concours pourra donc être pourvu dans le meilleur des cas.

Si la situation n'est pas aussi catastrophique dans toutes les académies, l'état des lieux n'en demeure pas moins alarmant puisque, au total, si toutes les personnes admissibles dans toutes les académies étaient déclarées admises (ce qui est impossible), il manquerait 1730 postes au niveau national dans le premier degré. La seule solution, pour les académies, sera de recruter toutes les personnes sur les listes complémentaires puis de recruter à tour de bras des contractuel·les qui ne bénéficieront ni de la même formation ni des mêmes droits.

Pour SUD éducation, cet effondrement du recrutement est la conséquence directe du mauvais traitement infligé aux personnels de l'éducation depuis 5 ans. Face à cette crise, il faut un plan d'urgence à même de redonner envie de devenir enseignant·e.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



SUD Éducation revendique :

- ✓ **une augmentation générale et conséquente des salaires**
- ✓ **la titularisation sans condition de tous les professeur·es contractuel·les**
- ✓ **le retour à un concours de recrutement à bac+3, suivi de 2 années de formation rémunérées et validées par l'attribution d'un Master pour toute·s les professeur·es des écoles.pas derrière**